



NATIONS UNIES



TRENTIÈME SESSION DE LA CEPALC
SAN JUAN, PORTO RICO, 28 JUIN – 2 JUILLET 2004

Distr.
GÉNÉRALE

LC/G.2241(SES.30/2)
17 juin 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL



ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ORGANISATION DE LA TRENTIÈME SESSION

- I. Organisation de la trentième session
- II. Ordre du jour provisoire
- III. Annotations à l'ordre du jour provisoire

I. ORGANISATION DE LA TRENTIÈME SESSION

La trentième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sera tenue à San Juan, Porto Rico, du 28 juin au 2 juillet 2004. Aux termes d'une résolution adoptée à la vingt-neuvième session (Brasilia, Brésil, 6-10 mai 2002), les États membres ont accepté la proposition de l'État libre associé de Porto Rico de servir d'hôte à la réunion, proposition qui a été ultérieurement approuvée par le Conseil économique et social, par sa résolution 2002/3. Cette réunion sera effectuée conformément au calendrier de conférences de la CEPALC pour la période 2002-2004.¹

La session est la réunion la plus importante de la CEPALC pour chaque période biennale. Elle constitue une instance qui permet d'analyser des questions particulièrement importantes pour le développement des pays de la région et de passer en revue les travaux menés par la Commission. De commun accord avec le pays hôte, le thème de cette session sera: "Le développement de la production au sein d'économies ouvertes".

La session est également l'occasion, pour les États membres, de s'informer, moyennant l'étude du rapport d'activités du Secrétariat, des tâches accomplies par la CEPALC au cours de dernières années et de définir, en approuvant le programme de travail et le calendrier de conférences, les directives qui serviront à orienter les travaux futurs de la Commission.

Dans ce document, le Secrétariat se permet de formuler certaines propositions visant à rendre plus aisé l'examen des différents points de l'ordre du jour provisoire et de rationaliser le temps disponible. Ces suggestions, si elles sont acceptées par les États membres, devraient faciliter le déroulement des débats. Comme il est d'usage dans les réunions de la CEPALC, ces propositions relatives à l'organisation des travaux, de même que l'ordre du jour provisoire et l'élection du bureau, seront examinés par les chefs de délégation au début de la trentième session, lors d'une réunion prévue pour le lundi 28 juin. Le Secrétariat remettra aux délégations les documents de travail et de référence sur les différents points de l'ordre du jour.²

Les travaux de la trentième session se dérouleront du lundi 28 juin au vendredi 2 juillet 2004.

Le lundi 28 juin, outre la réunion des chefs de délégation et la cérémonie inaugurale, les travaux débiteront par l'examen du thème de fond "Le développement de la production au sein d'économies ouvertes".

Le mardi 29, plusieurs séances auront lieu en parallèle: celle de la plénière, celle du Comité spécial sur la population et le développement, et celle du Bureau directeur du Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale. Durant la matinée, les représentants pourront se pencher sur le rapport d'activités de la CEPALC et, l'après-midi, sur le projet de programme de travail de la CEPALC pour la période biennale 2006-2007.

Le mercredi 30, trois séances auront lieu parallèlement dans trois salles différentes. La matinée sera consacrée à la poursuite de l'examen du projet de programme de travail pour la période biennale 2006-2007 et l'après-midi à la réunion du Comité de coopération entre pays et régions en développement. Cette même matinée, sera inauguré le séminaire intitulé "Financement et gestion de l'éducation en

¹ Résolution 596(XXIX).

² Voir Documents présentés à la trentième session de la Commission (LC/G.2250(SES.30/8)).

Amérique latine et dans les Caraïbes” (CEPAL-UNESCO). L’après-midi, le Comité spécial sur la population et le développement reprendra ses travaux. Par ailleurs, une séance spéciale sur le thème du développement durable se déroulera en parallèle durant toute la journée.

L’inauguration officielle de la trentième session aura lieu le jeudi 1 juillet au matin, le reste de la journée ainsi que la matinée du vendredi seront consacrés au séminaire de haut niveau intitulé “Le développement de la production au sein d’économies ouvertes”.

Finalement, le Secrétariat suggère que les ministres et les autres chefs de délégation participant au séminaire de haut niveau consacrent l’après-midi du vendredi à un débat général et à l’adoption des résolutions pertinentes.

Ci-après figurent l’ordre du jour provisoire et les annotations pertinentes qui contiennent des précisions sur chacun des thèmes proposés ainsi que des suggestions quant à la façon de les aborder durant la réunion. Il faut rappeler à cet égard que, conformément aux dispositions de la résolution 419(PLEN.14), “des experts dans les domaines spécifiques en question devront être inclus dans les délégations gouvernementales” afin d’assurer la pleine réussite des travaux.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l’ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la trentième session
3. Présentation et analyse du document “Le développement de la production au sein d’économies ouvertes”
4. Rapport d’activités de la CEPALC depuis la vingt-neuvième session
5. Examen de la modification de la Déclaration constitutive et du Mandat et Règlement du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC)
6. Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2006-2007
7. Calendrier de conférences proposé pour la période 2004-2006
8. Bureau directeur du Conseil régional de planification de l’Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES)
9. Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC
10. Comité de coopération entre pays et régions en développement
11. Séance consacrée au développement durable
12. Séminaire de haut niveau “Le développement de la production au sein d’économies ouvertes”

13. Séminaire CEPALC-UNESCO “Financement et gestion de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes”
14. Questions diverses
15. Examen et approbation des résolutions de la trentième session de la CEPALC

III. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau

Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur de la CEPALC, la Commission procède, au début de chaque session, à l'élection d'un président, de deux vice-présidents et d'un rapporteur qui restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Selon l'usage établi lors des sessions antérieures de la CEPALC, la présidence est assumée par le chef de la délégation du pays hôte. D'autre part, l'article 20 du Règlement intérieur stipule que “le Président ou le Vice-président quand il fait fonction de Président, participe aux débats en cette qualité et non comme représentant de l'État membre qui l'a accrédité”.

Il est suggéré que le Comité spécial sur la population et le développement et le Comité de coopération entre pays et régions en développement soient présidés chacun par un Bureau composé d'un président, de deux vice-présidents et d'un rapporteur. On propose également qu'un Bureau spécial soit élu pour présider la séance de travail sur le développement durable, le mercredi 30 juin.

La composition de ces Bureaux serait soumise à l'examen des chefs de délégation lors de la réunion qu'ils effectueront le 28 juin 2004.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la trentième session

L'ordre du jour provisoire (LC/G.2240 (SES.30/1)), élaboré par le Secrétariat conformément aux dispositions pertinentes du chapitre II du Règlement intérieur de la CEPALC et à la lumière des différents mandats confiés à la Commission, sera soumis à l'examen des représentants en vue de son examen et adoption. Les États membres pourront formuler les observations ou apporter les modifications qu'ils estimeront pertinentes dans le cadre dudit Règlement.

Il est proposé que l'ordre de jour provisoire soit examiné à la réunion des chefs de délégation le lundi 28 juin.

3. Présentation et analyse du document “Le développement de la production au sein d'économies ouvertes”

Documents de travail

- Desarrollo productivo en economías abiertas (LC/G.2234(SES.30/3))
- Le développement de la production au sein d'économies ouvertes. Synthèse (LC/G.2247(SES.30/4))

Documents de référence

- Prioridades para América Latina y el Caribe en los próximos años (LC/L.2147)
- La inversión extranjera en América Latina y el Caribe 2003 (LC/G.2226-P), Santiago du Chili, 2004
- Panorama de la inserción internacional de América Latina y el Caribe 2002-2003 (LC/G.2221-P/E), Santiago du Chili, 2004
- Balance preliminar de las economías de América Latina y el Caribe 2003 (LC/G.2223-P/E), Santiago du Chili, 2004
- Panorama social de América Latina 2002-2003 (LC/G.2209-P/E), Santiago du Chili, 2004
- L'objectif du millénaire de réduire la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes. (LC/G.2188-P/E), Santiago du Chili, 2003
- Globalización y desarrollo (LC/G.2157(SES.29/3)), Santiago du Chili, avril 2002
- Los caminos hacia una sociedad de la información en América Latina y el Caribe (2003) LC/G.2195/Rev.1-P

Le Secrétariat a élaboré un document intitulé “Le développement de la production au sein d’économies ouvertes”. Il s’agit d’analyser les politiques de développement de la production en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le contexte d’économies ouvertes d’une perspective à volets multiples. Ce document s’inspire des dernières analyses et conclusions de la CEPALC quant aux rapports d’interdépendance existant entre les politiques appliquées aux échelons macro et micro économiques.

Les principaux axes de ce document sont les suivants: i) l’Amérique latine et les Caraïbes dans le contexte international; ii) la macroéconomie et le développement financier aux fins de la croissance et du capital physique, naturel et construit; iii) la structure et le développement de la production; iv) le développement et la protection du capital humain, et v) le développement institutionnel et la gouvernabilité.

Selon le programme, ce document sera présenté et analysé par les délégations à deux reprises, d’abord durant la séance de travail du lundi 28 et ensuite dans le cadre du séminaire de haut niveau prévu pour les 1 et 2 juillet.

4. Rapport d’activités de la CEPALC depuis la vingt-neuvième session

Document de travail

- Informe de actividades de la Comisión desde mayo de 2002 (LC/G.2237(SES.30/5))

Documents de référence

- Examen de la coopération technique à l’ONU. Rapport du Secrétaire général (A/58/382), 2003

- Los caminos hacia una sociedad de la información en América Latina y el Caribe (LC/G.2195/Rev.1-P), juillet 2003
- La sostenibilidad del desarrollo en América Latina y el Caribe: desafíos y oportunidades (LC/G.2145/Rev.1-P), juillet 2002
- L'objectif du millénaire de réduire la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes. (LC/G.2188-P), février 2003
- Capital social y reducción de la pobreza en América Latina y el Caribe en busca de un nuevo paradigma (LC/G.2194-P), 2003
- Informe de la Reunión Preparatoria Regional de América Latina de los Países en Desarrollo sin Litoral y de Tránsito de la Conferencia Ministerial Internacional de Países en Desarrollo sin Litoral y de Tránsito y de Países Donantes y de las Instituciones Financieras y de Desarrollo Internacional sobre Cooperación en Materia de Transporte (LC/L.1915), 2003
- Informe de la Conferencia Ministerial Regional preparatoria de América Latina y el Caribe para la Cumbre Mundial sobre la Sociedad de la Información (LC/G.2207(CONF.91/4)), 2003
- Review of the Implementation of the Programme of Action for the Sustainable Development of Small Island Developing States (SIDS POA) in the Caribbean Subregion 1994-2003/4 (LC/CAR/G.749)
- Summary - Review of the Implementation of the Programme of Action for the Sustainable Development of Small Island Developing States in the Caribbean Subregion 1994-2003 (LC/CAR/G.750)
- Informe de la Conferencia Regional Intergubernamental sobre Envejecimiento: hacia una estrategia regional de implementación para América Latina y el Caribe del Plan de Acción Internacional de Madrid sobre el Envejecimiento (LC/L.2079), 2004
- Proyecto de Informe del vigesimosegundo período de sesiones del Comité Plenario y la séptima reunión del Grupo especial de trabajo establecido en virtud de la resolución 553(XXVI)
- Report of the Nineteenth Session of the CDCC (LC/CAR/G.692/Rev.1), 2002
- Report of the Eleventh Meeting of the monitoring committee of the CDCC (LC/CAR/G.743), 2003
- Draft Report of the Twentieth Session of the CDCC
- Informe de la primera reunión del Comité Ejecutivo de la Conferencia Estadística de las Américas de la Comisión Económica para América Latina y el Caribe (LC/L.1721), 2002
- Informe de la segunda reunión del Comité Ejecutivo de la Conferencia Estadística de las Américas de la Comisión Económica para América Latina y el Caribe (LC/L.1832), 2003

- Informe de la Segunda reunión de la Conferencia Estadística de las Américas de la CEPAL (LC/L.1939(CEA.2003/10)), 2003
- Informe de actividades del ILPES: janvier-décembre 2002 (LC/IP/L.222), 2003
- Informe de la trigésima cuarta reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Mujer de América Latina y el Caribe (LC/L.1857(MDM.34/3)), 2003
- Informe de la trigésima quinta reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Mujer de América Latina y el Caribe (LC/L.1944(MDM.35/4)), 2003
- Informe del Comité Especial sobre Población y Desarrollo del período de sesiones de la CEPAL, Anexo 2, Informe bienal (LC/G.2182-P)
- Report of the Caribbean Subregional Meeting to assess the implementation of the Programme of Action of the International Conference on Population and Development 10 years after its adoption (LC/CAR/G.761), 2003
- Informe de la reunión de la Mesa Directiva Ampliada del Comité Especial sobre Población y Desarrollo del período de sesiones de la CEPAL (LC/L.2141), 2004

Le Secrétariat saisira les délégations d'un rapport contenant une synthèse des activités menées dans le cadre du programme de travail du système de la CEPALC, qui comprend l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES), et porte sur la période biennale écoulée depuis la dernière session de la Commission tenue en mai 2002.

Le rapport est composé de trois volets. Le premier concerne les principaux aspects des activités institutionnelles, notamment dans le contexte régional, l'incidence de la réforme de l'Organisation des Nations Unies sur la CEPALC, les objectifs de développement du Millénaire, les documents institutionnels multidisciplinaires, le suivi intégral des conférences mondiales se rapportant aux questions économiques et sociales, et les travaux des organes subsidiaires de la CEPALC ainsi que les activités interinstitutionnelles.

La deuxième partie contient l'information relative aux programmes exécutés par la CEPALC durant la période biennale 2002-2003, les résultats effectifs des activités d'analyse et opérationnelles étant mesurés en termes de produits. L'orientation générale et les principaux aspects des tâches menées à bien dans le cadre des 12 sous-programmes de fond du Secrétariat y sont également brièvement résumés. Cette partie comprend en outre l'information relative aux activités de coopération menées durant la période biennale 2002-2003, tant dans le cadre des missions de services consultatifs que de projets financés à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Le troisième volet correspond à une synthèse des principales activités de diffusion et des communications réalisées par la Division des documents et des publications, la Bibliothèque, le Groupe des services de l'information et le Groupe du développement et de la coordination d'Internet de la CEPALC.

5. Examen de la modification de la Déclaration constitutive et du Mandat et Règlement du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC)

Document de travail

- Texte préliminaire révisé de la déclaration constitutive et du mandat et règlement intérieur du comité de développement et de coopération des Caraïbes, adopté à la dix-neuvième session du CDCC (LC/G.2251(SES.30/9))

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la création du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC), les États membres du CDCC ont adopté la résolution 55(XVIII) intitulée "Déclaration de Chaguaramas", ultérieurement ratifiée par la résolution 585(XXVIII) de la vingt-huitième session de la CEPALC, dans laquelle ils demandent au Secrétariat de procéder à une révision de la Déclaration constitutive du CDCC. En exécution de ce mandat, le Secrétariat a élaboré un texte préliminaire qui a été présenté à et adopté à la dix-neuvième session du CDCC et qui est soumis à la considération de la trentième session de la CEPALC.

6. Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2006-2007

Document de travail

- Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2006-2007 (LC/G.2238(SES.30/6))

Document de référence

- Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2004-2005 (LC/G.2162(SES.29/8))

Le Secrétariat soumettra à la considération de la plénière le projet de programme de travail de la Commission pour la période biennale 2006-2007, y compris l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES). Ce projet s'inscrit dans le cadre de référence thématique et législatif du Plan à moyen terme du système des Nations Unies pour la période 2002-2005.

Le projet de programme de travail comprend 12 sous-programmes qui reflètent la structure organisationnelle de la CEPALC et les travaux menés par ses divisions organiques, deux bureaux sous-régionaux (Mexico et Port of Spain), ainsi que les quatre bureaux nationaux et le bureau de liaison avec d'autres organisations internationales

7. Calendrier de conférences de la CEPALC proposé pour la période 2004-2006

Conformément aux dispositions de la résolution 419(PLEN.14), adoptée par le Comité plénier de la CEPALC lors de sa quatorzième session tenue en novembre 1980, les réunions de la Commission seront organisées en fonction de ses sessions biennales. Cette résolution stipule également que les sessions auront lieu les années paires, de façon à coïncider avec le cycle biennal de programmation budgétaire établi par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a en outre été convenu que chaque session de la Commission devra examiner le calendrier complet de conférences et de réunions programmées jusqu'à la session suivante avec, dans la mesure du possible, la date, la durée et le siège respectifs.

En application de cette résolution, le Secrétariat a élaboré un tableau (annexé au document LC/G.2248(SES.30/7)) dans lequel sont consignées les réunions programmées pour la période 2004-2006, à la lumière des textes approuvés par les gouvernements aux réunions de la CEPALC et de ses organes subsidiaires.

8. Bureau directeur du Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES)

Document de travail

- El panorama de la gestión pública (LC/IP/L.243)

La vingt-deuxième réunion du Bureau directeur du Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES) sera tenue dans le cadre de la trentième session de la CEPALC, conformément à la résolution 581(XXVIII) dans laquelle la Commission recommande que les réunions du Bureau directeur correspondant aux années où est effectuée la session de la CEPALC soient tenues dans le cadre de cette réunion.

Deux séances de travail seront organisées avec les représentants des gouvernements. La première sera consacrée aux activités menées durant la période biennale 2002-2003, au programme de travail 2004-2005 et au système ordinaire de contributions gouvernementales. La deuxième séance sera consacrée à l'examen du document intitulé "El panorama de la gestión pública".

9. Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPAL

Documents de travail

- Ordre du jour provisoire (LC/G.2245(SES.30/10))
- Annotations à l'ordre du jour provisoire (LC/G.2246(SES.30/11))
- Población, envejecimiento y desarrollo (LC/G.2235(SES.30/16))

Documents de référence

- Informe de la reunión de la Mesa Directiva Ampliada del Comité Especial sobre Población y Desarrollo del período de sesiones de la CEPAL, Santiago du Chili (LC/L.2141)
- Conmemoración del décimo aniversario de la celebración de la Conferencia Internacional sobre la Población y el Desarrollo: acciones emprendidas para la implementación del Programa de Acción en América Latina y el Caribe (LC/L.2064/Rev.1)
- *Report of the Caribbean Subregional Meeting to assess the implementation of the Programme of Action of the International Conference on Population and Development ten years after its adoption* (LC/CAR/G.761)
- Informe de la Conferencia regional intergubernamental sobre envejecimiento: hacia una estrategia regional de implementación para América Latina y el Caribe del Plan de Acción Internacional de Madrid sobre el envejecimiento (LC/L.2079)

La Présidence du Bureau du Comité spécial sur le population et le développement présentera un rapport général sur l'exécution du Plan d'action régional sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la mise en œuvre du Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994), ainsi que sur les activités menées par le Bureau durant la période mai 2002 - juin 2004. Une référence spéciale sera faite aux résultats émanés de la réunion du Bureau élargi du Comité spécial sur le population et le développement, tenue à Santiago du Chili les 10 et 11 mars 2004, où a été dressé le bilan des mesures prises aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action en Amérique latine et dans les Caraïbes.

En l'occurrence, il a été convenu, aux termes de la résolution 590(XXIX) de la CEPALC, que le Comité spécial se pencherait sur la question "Population, vieillissement et développement", raison pour laquelle, à la demande des États membres, le Secrétariat a élaboré un document qui sera présenté à la considération des délégations. Ce document fait le tour de la problématique du vieillissement par rapport au développement, sur la base d'une analyse de la situation des personnes âgées de la région dans tous les domaines prioritaires prévus dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, ainsi que d'un examen des politiques et des programmes mis en place dans ce domaine.

En outre, le Secrétariat informera brièvement des résultats de la Conférence régionale intergouvernementale sur le vieillissement effectuée à Santiago du Chili du 19 au 21 novembre 2003, et en particulier sur la Stratégie régionale d'exécution en Amérique latine et dans les Caraïbes du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, adoptée à cette occasion. Il faut rappeler, à cet égard, que dans le cadre de cette Stratégie, les pays se sont engagés à "définir, dans un délai de six mois maximum après la Conférence, les buts spécifiques à atteindre, à la lumière de leur situation particulière, en fonction des objectifs de la Stratégie, ainsi que les mécanismes devant permettre le suivi des politiques et des programmes appliqués en ce sens. Les résultats accomplis seront présentés à la réunion du Comité spécial sur la population et le développement qui sera tenue lors de la trentième session de la CEPALC".

Finalement, dans le contexte de la commémoration du dixième anniversaire de la Conférence du Caire et conformément aux décisions adoptées à la réunion du Bureau élargi en mars 2004, il a été convenu d'analyser les thèmes "population et pauvreté" et "VIH/SIDA" lors de deux tables rondes auxquelles participeront des experts éminents en la matière. Ces questions sont considérées d'un intérêt particulier pour la région et correspondent, par ailleurs, aux thèmes prioritaires de la Déclaration du Millénaire.

10. Comité de coopération entre pays et régions en développement

Document de travail

- Ordre du jour provisoire (LC/G.2243(SES.30/12))
- Annotations à l'ordre du jour provisoire (LC/G.2244(SES.30/13))
- Actividades del sistema de la CEPAL durante el bienio 2002-2003 para promover y apoyar la cooperación técnica entre países y regiones en desarrollo. Nota de la Secretaría (LC/G.2242(SES.30/18))

Document de référence

- Informe de actividades de la Comisión desde mayo de 2002 (LC/G.2237(SES.30/5))

La note du Secrétariat qui sera soumise à la considération des délégations contient la relation des activités menées depuis la dernière réunion du Comité, tenue lors de la vingt-neuvième session de la Commission. Ce texte passe en revue d'une manière générale la coopération technique entre pays et régions en développement (CTPD) au cours de la dernière période biennale, ainsi que les activités spécifiques menées dans le cadre des projets financés à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Cette réunion sera suivie d'un panel intitulé "Possibilités et enjeux de la coopération internationale en Amérique latine et dans les Caraïbes: la perspective des pays et des organismes donateurs". Cette séance de travail devrait réunir les principaux organismes donateurs qui collaborent avec la CEPALC et, par son truchement, avec les pays de la région.

11. Séance consacrée au développement durable

Document de travail

- Seguimiento de la sostenibilidad del desarrollo en América Latina y el Caribe: necesidad y propuesta (LC/G.2252(SES.30/17))

La CEPALC est réputée pour la prise en compte des facteurs économiques, environnementaux et sociaux dans la formulation de politiques de développement pour la région, avant même la réalisation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm, 1972). S'appuyant sur les connaissances accumulées durant plus de trois décennies, le Secrétariat a organisé une séance de travail consacrée au développement durable, à laquelle sont invités à participer des ministres, des délégués des pays membres, des représentants d'organismes internationaux, ainsi que diverses personnalités du monde universitaire et des experts renommés.

Cette séance est tenue dans le contexte des recommandations et décisions émanées du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud, 2002) et de la onzième session de la Commission du développement durable, en vertu desquelles les commissions régionales des Nations Unies sont appelées à promouvoir l'intégration équilibrée dans leur action des trois piliers du développement durable et, dans le cadre du système des Nations Unies, à veiller à coordonner le suivi des accords conclus en la matière dans la région.

A la onzième session de la Commission du développement durable, la CEPALC a proposé aux pays la mise en place d'un comité qui se réunirait dans le cadre de sa session biennale afin de passer en revue les mesures adoptées dans la région en vertu des accords issus du Sommet mondial. La session suivante de la Commission a été consacrée à la question de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. La CEPALC a donc élaboré un rapport régional et organisé une réunion panel pour se pencher sur la position de la région dans ces trois domaines. Elle espère présenter à la treizième session de la Commission du développement durable un rapport sur l'application de politiques susceptibles de marquer un changement positif, notamment en ce qui concerne l'accomplissement des objectifs de développement du Millénaire.

Pour conduire les débats, le Secrétariat propose l'élection d'un bureau spécial composé d'un président, de deux vices-présidents et d'un rapporteur, qui devrait s'effectuer lors de la réunion des chefs de délégation fixée pour le 28 juin.

En deuxième lieu, il est proposé aux participants de diviser la séance en deux parties, dont la première serait consacrée à l'examen de questions économiques, sociales et environnementales; l'eau, l'assainissement et le développement durable des établissements humains, ainsi que l'énergie, le changement climatique et la qualité de l'air. Une information serait également présentée sur les accords et les résolutions issus de la Conférence internationale sur les énergies renouvelables (Bonn, juin 2004), de même que sur les progrès accomplis dans le cadre des objectifs de développement du Millénaire, en particulier de l'objectif 7, et leur articulation avec les activités futures de la CEPALC.

La deuxième partie de la séance serait consacrée à l'étude des possibilités de développement de la production tout en dissociant le taux de croissance de son fardeau environnemental moyennant l'amélioration des modes de production et de consommation, et l'intégration des politiques budgétaire, commerciale, environnementale, productive et énergétique. L'accent sera mis sur le concept de villes en tant qu'espaces de production et de consommation et sur l'importance d'une meilleure articulation avec le milieu naturel et la santé humaine. Les débats porteront sur les progrès accomplis dans l'évaluation de la pérennité du développement dans les pays de la région et sur le rapport entre production et pression environnementale.

Finalement, les participants se pencheront sur les mécanismes de suivi de la pérennité du développement et d'observation systématique des progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs et l'application des accords pertinents de la part des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Secrétariat proposera la création d'un comité spécial sur le développement durable qui se réunirait dans le cadre des sessions et serait chargé du suivi de l'application des accords du Sommet mondial pour le développement durable, à la lumière des recommandations de la Commission du développement durable.

12. Séminaire de haut niveau "Le développement de la production au sein d'économies ouvertes"

Document de travail

- Desarrollo productivo en economías abiertas (LC/G.2234(SES.30/3))

Afin d'analyser en profondeur le thème central de la trentième session, "Le développement de la production au sein d'économies ouvertes", le Secrétariat a organisé ce séminaire de haut niveau auquel sont invités à participer des ministres, des délégués des pays membres, des représentants d'organismes internationaux, ainsi que diverses personnalités du monde universitaire et des experts renommés.

Ce séminaire a été divisé en cinq panels qui aborderont les questions suivantes: i) les grands enjeux du développement de la production en Amérique latine et dans les Caraïbes; ii) le développement de la production et l'insertion internationale; iii) l'innovation technologique: un moteur du développement de la production; iv) l'emploi dans le cadre du développement de la production et v) enjeux et possibilités pour le développement de la production dans le contexte du Traité de libre-échange entre l'Amérique centrale et les États-Unis d'Amérique.

Les communications des membres du panel seront suivies d'un débat qui, comme le prévoit le règlement de la CEPALC, sera ouvert à tous les participants après les interventions des représentants des États membres.

Finalement, il est prévu que les interventions des membres des panels, les échanges de vues et les débats qui pourront se produire, de même que les conclusions du séminaire de haut niveau, fassent l'objet d'une publication spéciale de la CEPALC, diffusée indépendamment du rapport de la trentième session de la CEPALC.

13. Séminaire “Financement et gestion de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes”

Documents de travail

- Financiamiento y gestión de la educación en América Latina y el Caribe (LC/G.2249(SES.30/14))
- Financiamiento y gestión de la educación en América Latina y el Caribe. Síntesis (LC/G.2253(SES.30/15))

La CEPALC a organisé, conjointement avec l'UNESCO un séminaire visant à analyser le financement et la gestion de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes auquel sont invités à participer, tout comme pour le séminaire de haut niveau, des ministres, des délégués des pays membres, des représentants d'organismes internationaux, ainsi que diverses personnalités du monde universitaire et des experts renommés.

Les participants au séminaire seront saisis du document “Financiamiento y gestión de la educación en América Latina y el Caribe”.

14. Questions diverses

Dans le cadre de ce point, les gouvernements des États membres pourront aborder toute question dont l'examen leur semblera opportun.

15. Examen et adoption des résolutions de la trentième session de la CEPALC